

Neuilly

Journal Indépendant.



FONDÉ EN 1888

N°1347

#FÉVRIER 2026

#06. Dossier.

VIOLENCES CONJUGALES: UNE COOPÉRATION HÔPITAL-JUSTICE RENFORCÉE

L'INFORMATION

100%
NEUILLY
DEPUIS
1888!

INSCRIVEZ-VOUS SUR
NOS RÉSEAUX SOCIAUX !

    @neuillyjournal

WWW.NEUILLYJOURNAL.COM • MENSUEL • ABONNEMENT ANNUEL 45€ • PRIX AU NUMÉRO 4€





Agir contre les violences conjugales : *une responsabilité collective.*



© D.R.

Les violences conjugales ne sont ni marginales ni lointaines. Elles traversent toutes les familles, tous les milieux, tous les territoires – y compris ceux que l'on croit protégés. Longtemps, elles ont prospéré dans le silence, la honte et l'isolement.

Ce qui fait la différence, aujourd'hui, ce n'est pas seulement la prise de conscience. C'est la capacité à agir au bon moment, au bon endroit. Là où la parole peut enfin se libérer. Là où la victime n'a plus à porter seule le poids des démarches, de la peur et de l'emprise.

Moi-même, J'ai été une victime de violences conjugales pendant dix ans.

J'ai écrit et coordonné *125 et des milliers* (publié aux éditions HarperCollins), un livre retraçant le parcours de 125 familles frappées par un féminicide, parce que je voulais comprendre si j'étais folle ou s'il existait d'autres femmes comme moi : diplômées,

autonomes, actives, qui n'avaient jamais manqué de rien mais qui s'étaient tues par honte, épuisement, désespoir et surtout par manque de ressources et de modèles.

Ma conclusion a été simple et vertigineuse : les violences conjugales touchent tous les milieux, toutes les classes sociales, toutes les générations, toutes les cultures, toutes les religions. Elles touchent majoritairement les femmes – victimes à 87 % d'hommes – mais les hommes aussi peuvent être victimes, notamment dans les couples homosexuels. Le phénomène est massif : 270 000 plaintes par an en France, soit moins d'un quart des victimes. Cela signifie environ 1,2 million de personnes concernées, et près de 4 millions d'enfants exposés. Des enfants co-victimes, dont on sait qu'ils paieront souvent le prix plus tard.

Alors pourquoi ne progresse-t-on pas ? Parce que les acteurs ne se parlent pas. Police, justice, médecins, juges, services sociaux : chacun agit dans son silo. Et surtout, parce qu'on ne traite pas le dernier kilomètre de l'aide. Celui qui commence à la sortie de l'hôpital ou du cabinet, quand la peur, la culpabilité et l'emprise reprennent le dessus. Quelques mètres suffisent pour que l'élastique de la violence ramène la victime là où elle n'existe plus.

Ce dossier raconte une avancée essentielle : quand l'hôpital devient un lieu où l'on peut parler, être crue, protégée, et agir sans avoir à se battre seule. C'est ainsi que l'on sauvera des vies. En simplifiant. En reliant. En allant vers les victimes, plutôt que d'attendre qu'elles viennent à nous.

Sarah Barukh

Écrivaine, fondatrice et présidente de l'association de lutte contre les violences intimes "125 et après"

Edito.

N. B. : En période électorale, le NJI est tenu à un devoir de réserve, c'est la raison pour laquelle l'éditorial du Maire sera suspendu jusqu'aux résultats des municipales, prévues au mois de mars.

VIOLENCES CONJUGALES : UNE COOPÉRATION HÔPITAL-JUSTICE RENFORCÉE

C'est une avancée majeure : les victimes de violences conjugales peuvent désormais porter plainte directement aux urgences de l'Hôpital Rives de Seine à Neuilly, dans un cadre sécurisé et bienveillant. Le 25 novembre dernier, l'établissement de santé a signé une convention départementale en présence du préfet des Hauts-de-Seine, du procureur de la République et du directeur départemental de l'ARS, pour renforcer la coordination entre les soignants, les forces de l'ordre et la justice dans la prise en charge et l'accompagnement des victimes.

Focus sur ce dispositif avec une partie de l'équipe sur le terrain à l'hôpital : Emilie Eysseric, Responsable médicale des urgences, Laure Marie Bontoux, Chef du service de gynécologie obstétrique, Sarra Alouini, médecin urgentiste, référente violences conjugales et Paola Vasseur Marmonier, psychologue, membre de la CPTS.

Chaque année en France, plus de 270 000 personnes – dont une écrasante majorité de femmes (84 %) – sont victimes de violences conjugales. Parmi elles, seules 19 % trouvent la force de porter plainte. En cause : la difficulté de franchir la porte d'un commissariat, souvent vécue comme une épreuve supplémentaire. « Aux traumatismes physiques et psychologiques s'ajoutent

la honte, la peur de ne pas être écoutées ni prises au sérieux. Certaines victimes craignent également les représailles et, sous l'emprise de leur agresseur, n'osent pas parler. Pour faciliter leur démarche et la rendre plus discrète, l'hôpital Rives de Seine et sept autres établissements de santé des Hauts de Seine ont mis en place un dispositif permettant aux victimes de déposer plainte directement à l'hôpital.



Dossier.

Au sein du service des urgences, nous avons désormais un lieu dédié, la Salle Iris, où les victimes ont la possibilité d'être entendues par la police. Elles n'ont plus besoin de se déplacer : ce sont les forces de l'ordre qui viennent à elles, dans un cadre sécurisé garantissant la confidentialité des échanges», explique Emilie Eysseric, Responsable médicale des urgences.

Accueillir, soigner et libérer la parole

« Ecchymoses, brûlures, fractures, psychotraumatismes... Nos équipes sont en première ligne pour détecter les violences subies, qu'elles soient physiques, sexuelles ou psychologiques. Les victimes arrivent souvent dans un état de grande détresse », poursuit Laure Marie Bontoux, Chef du service de gynécologie obstétrique. « Notre rôle est non seulement de les prendre en charge sur le plan médical mais aussi de les amener à se confier, à mettre des mots sur ce qu'elles vivent : harcèlements, menaces, agressions physiques ou morales. Pour pouvoir s'exprimer, elles doivent d'abord se sentir en confiance, et l'hôpital leur offre justement un environnement bienveillant qui favorise la libération de la parole. Pour beaucoup, c'est un refuge, un espace de répit où elles se sentent en sécurité. La possibilité de signaler des violences conjugales ou intrafamiliales à un agent de police qui se déplace spécialement pour les rencontrer constitue alors un soutien précieux dans leur parcours de soins ».

En pratique, comment cela se passe ?

Lorsque le médecin urgentiste prend en charge un ou une patiente venue consulter pour un traumatisme et qu'il repère des signes de violences, après examen médical, il demande à la victime si elle veut déposer plainte. « Si celle-ci le souhaite, le soignant prend contact avec la police au moyen d'une ligne téléphonique dédiée et convient d'un rendez-vous dans la

salle Iris, pour recueillir sa déposition. Les informations médicales étant confidentielles, il remet un compte-rendu à la victime qui peut le présenter ou non à l'agent. Sur place, celui-ci a accès à sa plateforme informatique et procède de la même façon qu'au commissariat, en centralisant les données. Si la personne refuse, elle est orientée vers un service d'accompagnement. Le médecin peut néanmoins alerter le Procureur de la République s'il considère, en conscience, que les violences conjugales font peser un danger vital sur la victime et que celle-ci, sous l'emprise de son agresseur, n'est pas en mesure de se protéger » détaille Sarra Alouini, médecin urgentiste, référente violences conjugales. « A ce jour, une trentaine de victimes a choisi de déposer plainte au service des urgences. La coopération avec la police fonctionne parfaitement : les agents arrivent rapidement et prennent leur mission très au sérieux. Cette responsabilisation collective de tous les acteurs – soignants, force de l'ordre et justice – est assurément un grand pas », ajoute Emilie Eysseric.

Des violentomètres pour agir avant la bascule

L'implication des professionnels de santé en ville – Médecins généralistes ou spécialistes, pharmaciens, psychologues, kinés... – est également essentielle. « Avant que les victimes ne se rendent aux urgences, dans des états graves, les professionnels de santé perçoivent souvent des signaux au détour d'une simple consultation. Troubles du sommeil, état anxieux ou dépressif peuvent en effet cacher des souffrances liées à des violences psychologiques. Ils doivent alors avoir le réflexe de leur poser des questions afin de les amener à prendre conscience de leur situation. En tant que psychologue, je vois trop souvent des patientes dans le déni. Elles ont peur d'être jugées par l'entourage, de "briser" leur famille ou l'équilibre de leur enfant. Ces sentiments, souvent alimentés par l'agresseur lui-même, les enferment progressivement dans le

silence et l'isolement.

L'emprise psychologique prend de multiples formes : rupture des liens sociaux, dévalorisation, contrôle du téléphone, géolocalisation et trackers. Les violences peuvent également être économiques avec une limitation financière conduisant à une perte d'autonomie, un appauvrissement rendant impossible de quitter une relation » explique Paola Vasseur Marmonier, psychologue à Neuilly. Membre de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Neuilly, elle participe activement au groupe de travail sur ce « fléau touchant une femme sur dix ».

Ce travail collectif a abouti récemment à la diffusion d'outils destinés aux professionnels de santé et aux patients. Parmi eux : des violentomètres qui permettent d'évaluer sa relation au sein d'un couple par le biais de questions. Dès que le seuil rouge est franchi, les victimes perçoivent ce qui est non-acceptable. En parallèle, des fiches pratiques fournissent les numéros d'urgence, d'aides et de démarches à suivre (scannez le QR Code pour accéder aux données). L'information sur le dépôt de plainte aux urgences à l'Hôpital Rives de Seine y est mentionnée. « Ville et hôpital, nous œuvrons ensemble, à échelle locale, en étant tous mobilisés ! »